



Développement territorial et mobilité

Cette thématique vise à réaliser un schéma de cohérence territoriale à l'échelle du territoire provincial basé sur les schémas de développement territorial des arrondissements.

Ce schéma devra développer une réflexion prospective et stratégique avec les Communes et leurs conférences d'arrondissement en matière de planification urbaine, de transport, d'aménagement du territoire et de développement durable.

A cet égard, le couple urbanisme/mobilité-déplacement est la clé de voûte de toute stratégie territoriale à grande échelle.

Le SCOT provincial (en réalité un inter SCOT) devra élaborer un plan provincial de mobilité qui portera sur les trois arrondissements et qui sera articulé avec les outils régionaux ou communautaire (SDER, REK, Plans de secteur, etc.).

Cet outil devra développer les stratégies thématiques suivantes :

- La mobilité de demain ;
- Le développement harmonieux de l'habitat tant rural qu'urbain (revitalisation) ;
- La stratégie de reconversion économique et les grandes zones économiques ;
- La performance territoriale globale ;
- La promotion de la ruralité.

Il se devra être un outil interface, facilitateur de l'adaptation des outils actuels aux besoins de demain.

Les études d'implémentation de cet outil à dimension du territoire provincial, les projets inhérents à la réflexion en matière de mobilité durable ainsi que ceux qui seraient créateurs de déplacements intelligents pourraient donc s'inscrire clairement dans cette thématique pour autant qu'ils soient portés par les conférences d'arrondissement.

Ils seraient alors reconnus d'intérêt supralocal par la coordination provinciale.

Tourisme et Culture, Tourisme Fluvial.

Le secteur du Tourisme représente d'abord et avant tout, un enjeu économique porteur de spécificités. Il est non délocalisable et offre un gisement d'emplois diversifiés.

Le territoire de la Province de Liège possède de nombreux atouts : la nature, le patrimoine, la culture, les fleuves et les lacs, les thermes,...

Le tourisme se décline en une infinité de rubriques : du tourisme de mémoire au tourisme religieux ; du tourisme de culture à celui de nature. Il se prête donc à de nombreuses approches dans lesquelles chacun a la possibilité de s'inscrire.

De grands principes doivent sous-tendre les propositions des conférences d'arrondissement en la matière, soit :

- organiser le territoire provincial autour de portes d'entrées touristiques ;
- fédérer et mailler les énergies pour mettre en valeur les atouts et richesses majeurs des différentes régions du territoire provincial ;
- élaborer des produits structurés pour inciter plus encore le touriste à séjourner dans nos contrées et gagner des parts de marché ;
- développer l'utilisation des technologies numériques (balades sur Smartphone, découverte multilingue, etc.) ;
- privilégier le tourisme lent, durable ;
- développer le tourisme réceptif, ce qui serait une première en Wallonie ;
- intensifier le tourisme culturel basé sur les richesses patrimoniales et les institutions culturelles du territoire provincial.

L'enjeu est de croiser les intelligences et les savoir-faire d'opérateurs culturels œuvrant dans des institutions différentes pour faire naître des projets supra-communaux pérennes ou momentanés.

Pour ce faire, des investissements sont nécessaires dans des domaines à prioriser afin d'adapter l'offre pour l'individuel, les groupes et le tourisme d'affaires.

La Culture et le Tourisme entretiennent une relation mutuellement bénéfique qui est de nature à renforcer l'attractivité et la compétitivité de pôles touristiques.

De plus en plus, la culture est une composante importante du produit touristique qu'elle permet de différencier sur un marché mondial très encombré.

Parallèlement, le tourisme est un vecteur puissant pour valoriser la culture et procurer des revenus qui contribuent à entretenir et développer le patrimoine culturel, la production culturelle et la créativité.

Si les projets sont divers et variés, le projet de tourisme fluvial de notre vallée illustre à merveille cette idée. La mise en œuvre de ce dossier rallierait les aspects touristiques et culturels mais aurait également une grande incidence dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement économique.

Les projets éligibles dans la thématique devront se fonder sur une réflexion d'offres touristiques sur un territoire supracommunal.

Le service aux citoyens

Le service aux citoyens qui constitue la finalité fondamentale des services publics doit être rendu dans un souci constant d'amélioration de l'étendue de la couverture des besoins, de son efficacité et de son coût.

Toute démarche qui s'inscrit dans cet objectif et qui est fondée sur une volonté de solidarité, de mutualisation des coûts et de réciprocité trouve sa place au sein de ce thème supracommunal qui en sera le réceptacle.

S'inscrit d'ores et déjà dans cette thématique la réflexion entamée relativement aux zones de secours, à leur coût et à leur efficacité.

La reconversion

L'espace géographique évolue, souvent lentement, parfois rapidement, voire brutalement, en particulier lorsqu'un système économique se substitue à un autre qui a structuré l'espace suivant une logique différente pendant de longues années.

Les conséquences spatiales de ces transformations sont très visibles dans les Villes et Communes, notamment celles des régions industrielles où se sont multipliées les friches, espaces en déshérence, ayant en quelque sorte perdu leur fonction et pour lesquelles il est le plus souvent difficile de retrouver un usage car le bâti est souvent inadapté au contenu (activité économique).

Or, le devenir de ces espaces déçus et en conséquence dégradés, constitue un enjeu majeur pour l'avenir du territoire de la Province car ils confèrent une image négative et dissuasive pour les investisseurs.

Réhabiliter ces espaces dégradés signifie d'abord qu'il faut les adapter au nouveau système économique et leur restituer un nouvel usage en les reconvertissant.

On peut exploiter le contenu patrimonial de ces espaces en considérant que l'avenir a besoin de racines et qu'il convient de s'appuyer sur l'héritage historique pour l'accueil de nouvelles activités. Le renouveau s'appuie alors sur un passé revalorisé et pour ainsi dire recyclé.

Les problèmes que posent les espaces industriels dégradés peuvent aussi se retrouver, à une échelle moindre dans les centres villes.

La reconversion peut correspondre à l'engagement de collectivités territoriales sur un projet moteur de requalification et/ou de reconversion supracommunale.

Des redynamisations de sites, des reconversions novatrices porteuses d'emploi et à caractère durable à l'initiative de plusieurs Communes et ayant un caractère supracommunal quant à l'activité développée pourraient donc s'inscrire dans ce thème générique.